

Affaires urbaines

nez-nous nos erreurs, nous ne recommencerons pas, nous allons maintenant entrer dans une ère nouvelle.

● (1700)

Monsieur le président, à voir manœuvrer les ministres, cela me fait penser à un gouvernement de nuvites, mais les nuvites sont mieux connus sous le nom de «streakers». Les ministres du cabinet sont les «streakers» par excellence. Comme eux, ils sont dépouillés de leurs vêtements, qui sont les idées, l'imagination et les décisions. Ainsi dépouillés, ils ne peuvent même pas attirer les regards, encore moins, monsieur le président, réussissent-ils à gagner la confiance des Canadiens.

C'est donc dans ces circonstances et avec ce triste comportement, qui suscite chez nous beaucoup de sympathie, que nous allons étudier le dossier du gouvernement en matière d'habitation et de logement.

Le nombre de logements à louer à Montréal, par exemple, et partout ailleurs au Canada, en s'appuyant...

[Traduction]

M. Basford: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège...

L'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre, le ministre va poser la question de privilège.

M. Basford: Oui, monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec grand intérêt le député qui parlait au nom du parti conservateur mais j'espère qu'il n'entendait pas par ces remarques que je faisais un numéro de nuvite à la Chambre des communes.

[Français]

M. Wagner: Monsieur le président, pas du tout, loin de moi cette idée! Mais si cela peut consoler le ministre, je lui dirai que se dépouiller comme il l'a fait aujourd'hui, ce n'est rien en comparaison du dépouillement de principes dont se rendent coupables les députés du Nouveau parti démocratique qui, après avoir parlé dans un sens, décident, ce soir, de voter dans le sens contraire.

Monsieur le président, je disais que le nombre de logements à louer diminue à Montréal et ailleurs au Canada. Le gouvernement, par l'entremise du ministre, aujourd'hui, se base sur des statistiques que lui a remises la Société centrale d'hypothèques et de logement, et il ose déclarer, comme nous l'avons bien entendu, que l'année 1973 se révèle la meilleure année de l'histoire du Canada en matière de construction domiciliaire.

Des voix: Bravo!

M. Wagner: Et on entend tout de suite les applaudissements frénétiques et empressés des députés de Laval et de Lévis (MM. Roy et Guay), à cette annonce. J'espère qu'ils vont également applaudir à la fin de mon discours.

Que le ministre s'arrête donc aux chiffres révélateurs que je lui cite! Le nombre de logements à louer dans le Montréal métropolitain est passé de décembre 1972 à décembre 1973, de 3 p. 100 à 2 p. 100 du nombre total des logements. A Québec, pour l'année 1973, le nombre de logements disponibles a baissé de 5.5 p. 100 à 3.1 p. 100. Ailleurs au pays, la situation est de beaucoup plus précaire, et à un tel point que l'on doit parler de crise du logement au Canada.

Je dirai au ministre responsable, sans pouvoirs, semble-t-il, de l'habitation, le ministre d'État chargé des Affaires urbaines, qui aime à masquer les problèmes à des rapports, d'études et de statistiques, qu'une étude de la

Société centrale d'hypothèques et de logement démontre que le nombre de logements disponibles au pays, c'est-à-dire 2.1 p. 100, est le plus bas pourcentage en six ans. J'entends le député de Laval applaudir. Il s'agit d'un échec total que ce plus bas pourcentage constaté en six ans d'administration par un soi-disant gouvernement juste, slogan du passé, qui s'est évanoui dans le temps.

La Société centrale d'hypothèques et de logement, dont on rend publics aujourd'hui les faits saillants dans son rapport annuel, se garde bien d'insister sur les prévisions plutôt sombres qui se dessinent pour les prochains mois. Les taux d'intérêt en vigueur et une certaine pénurie de matériaux de construction engendreront, semble-t-il, une diminution de la construction résidentielle en 1974. Voilà qui laisse présager une sérieuse crise du logement au Canada.

Si le ministre dit responsable de l'habitation doute de la diminution relative du nombre des logements disponibles au pays, son collègue le ministre des Transports (M. Marchand) qui de son aveu même est aussi sans pouvoirs, reconnaît ce phénomène. Mais attention! Ce n'est que pour prétendre que la qualité de ces mêmes logements s'est améliorée.

Pourtant, le Conseil économique du Canada, dès 1967, estimait qu'un million de Canadiens vivaient dans des conditions de logement tout à fait inadéquates. Incidemment, puisqu'un ministre d'État n'a pas les pouvoirs d'un ministre des Transports, lequel a avoué qu'il n'en avait pas, je dirai au ministre d'État chargé des Affaires urbaines qu'on fait trop abstraction de certains «projets-citrons» qui existent. Qu'on vienne donc rencontrer les propriétaires du projet des «Prairies de Montréal». On verra alors comment on a fait fi des normes de la Société centrale d'hypothèques et de logement, ou peut-être comment les inspecteurs de cette société en ont également fait fi.

Voilà un domaine, soit celui de la qualité de la construction, où le consommateur moyen n'est pas suffisamment protégé. Les organismes gouvernementaux se renvoient la balle l'un à l'autre; la Société centrale d'hypothèques et de logement se dit essentiellement prêteuse, le ministre d'État chargé des Affaires urbaines manque de pouvoirs en la matière, le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Gray) n'ose pas ou ne peut pas intervenir.

De plus, monsieur le président, non seulement le nombre de logements disponibles diminue, non seulement la qualité de la construction laisse à désirer en certains cas, mais le gouvernement actuel, mois après mois, demeure impuissant devant la hausse du coût de la vie en général, et devant celle du coût du logement en particulier.

Le ministre, non fondé de pouvoirs, se rend-il compte que l'année 1973, dans le domaine de la construction domiciliaire, comme tous les Canadiens du Québec ou d'ailleurs le savent, est surtout remarquable à cause du fait que le prix du logement a augmenté de plus de 20 p. 100 en moyenne au pays?

Le ministre et la Société centrale d'hypothèques et de logement disent que 1973 est une année sans précédent dans le domaine de la construction. Il s'agit d'une année sans précédent pour les constructeurs, surtout à cause de leurs profits, mais je dis, avec l'ensemble des Canadiens, que l'année 1973, dans le domaine de la construction domiciliaire, a été une année sans précédent en ce qui a trait à l'augmentation des prix.

On ne peut plus se fier aux seules études gouvernementales, d'autant plus que les conclusions de ces études ne